Pam
Af.-E

# Le
# Ruanda-Urundi

PAR LE

**Major Robert BORGERHOFF**
ANCIEN COMMISSAIRE DE DISTRICT
AU CONGO BELGE

BRUXELLES
LIBRAIRIE ALBERT DEWIT
53, RUE ROYALE, 53

—

1928

PAR LE

RECEIVED
MAY 23 1929
Conseil Protestant du Congo

# Le Ruanda-Urundi

# Le
# Ruanda-Urundi

PAR LE

**Major Robert BORGERHOFF**
ANCIEN COMMISSAIRE DE DISTRICT
AU CONGO BELGE

BRUXELLES
LIBRAIRIE ALBERT DEWIT
53, RUE ROYALE, 53

—

1928

# INTRODUCTION

Le programme du « *Concours Colonial scolaire* » pour 1928 comportait l'étude du Ruanda-Urundi.

Quelques professeurs et étudiants m'ont demandé de consacrer à ce sujet deux leçons du « *Cours public relatif au Congo Belge* » créé par la ville de Bruxelles et dont la chaire m'a été confiée.

Telle est l'origine de cette étude qui n'était pas destinée à être publiée, mais qui m'a paru de nature à intéresser, non seulement ceux qui préparaient ce concours, mais aussi ceux — et ils sont nombreux — qui se plaignent de ce que les renseignements, parus jusqu'ici sur le Ruanda-Urundi, soient fort dispersés.

Le lecteur trouvera ci-après la liste des ouvrages consultés.

Je dois mentionner d'une façon spéciale les travaux de Mgr GORJU, de MM. JAMOULLE, MORTEHAN DE GREEF, et les rapports officiels, surtout ceux pour 1925 et pour 1926.

J'ai fait à ces diverses publications de larges emprunts qui n'ont pas été distingués par des guillemets, d'une part pour ne pas alourdir le texte, d'autre part parce que j'ai été fréquemment amené à modifier ou à compléter ces citations pour les faire entrer dans le cadre de cette étude.

Je prie le lecteur d'excuser les négligences de documentation ou de rédaction dont une préparation un peu hâtive est en partie responsable, et de ne voir dans ce travail que ce qu'il est, c'est-à-dire, une « *contribution* » à l'étude de notre territoire à mandat.

# BIBLIOGRAPHIE

—


CAMUS (Camille). — *Le Ruanda et l'Urundi* (*Le Congo Belge*, supplément à la *Vie technique, industrielle, agricole et coloniale*).

CAYEN (Commandant A.). — *Le Ruanda et l'Urundi* (*L'Illustration Congolaise*).

DE GREEF (G.). — *La Région de l'Urundi* (*Bulletin agricole du Congo Belge*, 1919).

GORJU (Mgr). — *Zig-zags à travers l'Urundi.*

HALEWYCK DE HEUSCH (M.). — *Les voies et moyens de la civilisation au Ruanda-Urundi* (*Bulletin de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion*, n° 64).

JAMOULLE. — *Le Ruanda Urundi* (Revue *Congo*, 1927).

JOHANSSEN. — *Ruanda.*

MAURY (Commandant). — *Ruanda-Urundi* (*Le Congo Belge*, supplément à la *Vie technique, industrielle, agricole et coloniale*).

MECKLENBURG-SCHWERIN (Duke of). — *In the heart of Africa*, 1910.

MICHIELS (A.) et LAUDE (N.). — *Notre Colonie.*

Ministère des Colonies. — *Rapports sur l'administration belge du Ruanda-Urundi pour les années 1920 à 1926.*

— *Notice préparatoire au Concours colonial scolaire, 1927-1928.*

MORTEHAN. — *L'agriculture au Ruanda-Urundi* (*Bulletin agricole du Congo Belge*, 1921).

*Mouvement Géographique*, 1919, pages 265 et suiv. et 325 et suiv.

PAGES (R. P.). — *Au Ruanda* (Revue *Congo*, 1927).

# LE RUANDA-URUNDI

Ce territoire qui jusqu'en 1919 faisait partie de l'ancienne colonie de l'Est Africain allemand, tire son nom de deux royaumes indigènes, le Ruanda et l'Urundi, dont l'importance est sensiblement égale, et qui y ont été incorporés à peu près en entier. Toutefois, quelques parcelles de l'ancien royaume du Ruanda font partie du Congo belge, tandis qu'une partie du royaume de l'Urundi a été comprise dans le « Tanganika Territory », c'est-à-dire, la partie de l'Est Africain allemand placée sous mandat britannique.

## Géographie physique.

### Situation.

Le Ruanda-Urundi forme sur la frontière orientale de notre Colonie, constituée par les lacs Kivu et Tanganika, une excroissance, peu apparente à première vue, parce que sa superficie n'est que le quarante-cinquième environ de celle du Congo Belge. Cette superficie est en effet de 52.112 kilomètres carrés, soit un peu moins que deux fois celle de la Belgique. Sa forme générale est celle d'un cœur, dont la pointe est dirigée vers le Sud.

Ce territoire est situé immédiatement au Sud de l'Equateur, entre les parallèles 1°04'30" et 4°28'30" Sud, et entre les méridiens 28°50' et 30°53'50" Est de Greenwich.

Ses plus grandes dimensions sont donc de 375 kilomètres environ du Nord au Sud, de 225 kilomètres de l'Est à l'Ouest.

## Bornes.

Ce territoire est limité au Nord par la colonie britannique de l'Uganda, à l'Est et au Sud par le Tanganika-Territory, à l'Ouest par le Congo belge (district du Kivu).

La majeure partie des frontières est formée par des limites naturelles :

*Au Nord :* la chaîne des volcans « Virunga » depuis le lac Kivu jusqu'au Muhavura et en passant par le Karisimbi qui en est le point le plus élevé.

Du Muhavura jusqu'au confluent de la Kagera et de la Kakitumba : une ligne brisée jalonnée par divers accidents naturels, rivières, lacs, sommets.

*A l'Est :* la Kagera et certaines parties de ses affluents, jusqu'au point extrême Est où la frontière coupe la ligne de faîte Congo-Nil. A partir de ce point, la frontière *Sud-Est et Sud* est formée par quelques affluents de la Malagarasi ainsi que par le cours supérieur de cette rivière jusqu'à sa source, qui est voisine du Tanganika.

*A l'Ouest :* le Tanganika, la Ruzizi et la rive orientale du lac Kivu.

## Voies d'accès.

La voie la plus courte pour se rendre au Ruanda-Urundi est celle de Daressalam. Après trois semaines de navigation, le chemin de fer de Daressalam à Kigoma et les vapeurs du lac conduisent en quelques jours à Usumbura, qui est encore actuellement le chef-lieu du Territoire Occupé (autre nom du Ruanda-Urundi) et qui constitue jusqu'ici le seul exutoire pour ses produits.

On peut également arriver à Usumbura, soit par la voie Boma-Congo-chemins de fer des Grands Lacs, soit par la voie Le Cap-Elisabethville-Bukama-Kabalo et Albertville.

La première de ces voies est moins coûteuse, mais longue. La seconde ne présente aucun avantage sur la voie de Daressalam. Celle-ci est donc la plus usitée, d'autant plus que les

transports belges jouissent de certaines faveurs dans les ports et sur le chemin de fer du Tanganika-Territory.

On peut aussi aborder le Ruanda-Urundi par le Nord, c'est-à-dire par la voie Mombasa-Kisumu-Lac Victoria-Bukoba.

La durée des trajets Europe-Bukoba et Europe-Kigoma est sensiblement équivalente.

A partir de Bukoba, il faut prendre la route des caravanes pour effectuer les 200 kilomètres qui séparent Bukoba de Kigali, au cœur du Ruanda. Cette voie, anciennement très fréquentée, est à peu près abandonnée, depuis que de bonnes routes relient le Nord du Ruanda au lac Kivu et au Tanganika.

La correspondance postale emprunte évidemment la voie la plus rapide, c'est-à-dire celle de Daressalam.

## Communications intérieures.

Toutes les communications à l'intérieur du pays se font par la route. Il n'existe encore ni chemins de fer, ni voies navigables, sauf sur de petites parties de certains cours d'eau où les indigènes font quelques transports par pirogues.

Dès avant la pénétration de l'Européen, les indigènes, nombreux, actifs et en relations suivies les uns avec les autres, avaient créé des pistes passables. Certaines parties de celles-ci ont été rendues carrossables. Ce travail est toutefois long et coûteux, le pays étant d'un accès difficile ainsi qu'il est dit plus loin.

Les principales routes utilisées par les caravanes sont :

1° La route d'Usumbura au lac Kivu par la vallée orientale de la Ruzizi ;

2° La route Usumbura-Kitega ;

3° Au Sud les routes Kitega-Rumonge et Kitega-Nyanza (lac) ;

4° Au Nord, la route Kitega-Nyanza (Nord), Kabgaye-Kigali qui relie entre elles les principales localités du pays ;

5° La route Kigali-Bukoba vers le lac Victoria ;

6° La route de Kabgaye à Lubengera vers le lac Kivu.

Les routes Kabale-Kigali et Shangugu-Nyanza, qui ne sont pas mentionnées ici, présentent pourtant un intérêt historique.

Ce sont celles que suivirent nos troupes en 1916 lorsqu'elles envahirent le Ruanda. C'est précisément parce que ces routes étaient supposées inaccessibles à des troupes de quelque importance, que les Allemands ne nous y attendaient pas et qu'elles furent choisies comme voies d'invasion.

En dehors de ces grandes voies de communications, il existe de nombreuses pistes reliant les divers centres indigènes entre eux ou aux résidences de leurs rois : Nyanza pour le Ruanda et Muramvia pour l'Urundi.

## Orographie.

Le bouleversement géologique, qui donna naissance, au centre de l'Afrique, à la dépression profonde et étroite que constitue le « Graben », — c'est-à-dire le chapelet des grands lacs Albert, Edouard, Kivu, Tanganika, etc., — fit surgir de la plaine le massif montagneux du Ruandu-Urundi. Celui-ci borde à l'Est le lac Kivu et la partie septentrionale du Tanganika et se soude, par la chaîne des volcans Virunga (au Nord du lac Kivu), aux montagnes bordant le « Graben », à l'Ouest. Ce soulèvement volcanique semble d'ailleurs postérieur à la formation du « Graben ».

Ce massif forme, depuis le Karisimbi au Nord jusque vers la pointe Sud de l'Urundi, la crête de partage Congo-Nil, dont la direction générale est donc Nord-Sud. A hauteur de Rumonge, sur le Tanganika, cette crête forme un coude à angle aigu, pour décrire ensuite autour du bassin de la Malagarasi une vaste courbe qui l'amène à quelques kilomètres du lac Victoria et à l'Est de Tabora.

La partie Nord-Sud de cette chaîne longe les lacs à quelque 50 kilomètres en moyenne. Les sommets atteignent 3,000 mètres. Ils s'élèvent vers le Nord, où le Karisimbi atteint 4,500 mètres, et s'abaissent vers le Sud. Les cols ne descendent pas en dessous de 2,000 mètres.

A l'Ouest, cette chaîne descend en pentes abruptes vers les lacs, qui se trouvent respectivement à 773 mètres d'altitude (Tanganika) et à 1480 mètres (Kivu). A l'Est, elle forme des

étages de plus en plus bas, d'une altitude moyenne de 1,600 à 1,800 mètres, jusqu'aux plaines de la Kagera et de la Malagarasi, dont le niveau est encore supérieur à 1,200 mètres.

Ces différences d'altitudes partagent le pays en quatre bandes à peu près parallèles, mais ayant des aspects et des climats très différents :

1° A l'Ouest, la plaine du Tanganika et de la Ruzizi. Le climat y est nettement tropical. Sa largeur varie de quelques kilomètres au Tanganika et au Kivu, jusqu'à 50 et 60 kilomètres le long de la Ruzizi.

2° Presque sans transition et immédiatement à l'Est de la plaine, se trouve la région des montagnes. La largeur de cette chaîne varie de 16 à 30 kilomètres, l'altitude de 2,000 à 3,000 mètres. La température y est basse et ne dépasse guère 17°.

3° Au delà des montagnes, s'étend le plateau central, dont la température moyenne est de 18°, avec des écarts ne dépassant pas 13° en moins et 23° en plus. L'altitude moyenne est de 1,600 à 1,800 mètres. Ce plateau couvre la plus grande partie du pays.

4° Enfin, tout à l'Est nous retrouvons une nouvelle plaine à caractère tropical.

5° Quant à la région des volcans, elle constitue une cinquième zone d'un caractère encore tout différent des trois ou quatre autres. Les variations de température y sont très accentuées. Le sommet du Karisimbi, le point culminant (4,510 mètres), est parfois couvert de neige. C'est, sous le ciel des tropiques, entre les cimes neigeuses ou ennuagées et les laves brûlantes, une espèce de « monde perdu », paradis des savants, chercheurs de minerais non catalogués, de plantes rares ou d'espèces animales en voie de disparition. Une partie de cette région a d'ailleurs été érigée en parc national : le parc Albert.

## Hydrographie.

Le réseau hydrographique du Ruanda-Urundi est peu important et mériterait à peine d'être mentionné, si ce territoire ne possédait le privilège incontestable de renfermer les sources du

Nil, objet de tant de controverses et de recherches obstinées de la part de nombreux explorateurs.

La majeure partie du territoire, les quatre cinquièmes environ, appartient au bassin du Nil. La partie Sud-Est fait partie du bassin du Congo par la Malagarasi, dont le cours supérieur sert de frontière.

Dans cette partie de son cours, la Malagarasi et ses affluents ne sont que des torrents descendant des montagnes. Ultérieurement, la Malagarasi, après avoir décrit une courbe immense et être devenue une rivière importante, va se jeter dans le Tanganika, non loin de l'endroit où elle prend sa source.

Le restant du pays appartient au bassin du Nil, dont toutes les eaux sont draînées par la Kagera, tributaire du lac Victoria.

La Kagera est formée par la réunion de deux rivières, la Nyavarongo, qui constitue la source la plus abondante du Nil, et la Ruvuvu, qui en est la source la plus méridionale, surtout par son affluent, la Luvironzo.

La Nyavarongo prend sa source dans la région des volcans et passe dans le voisinage de Kigali, où elle reçoit l'Akanyaru qui, dans la majeure partie de son cours, sert de frontière aux deux royaumes du Ruanda (au Nord) et de l'Urundi (au Sud).

La Ruvuvu prend sa source dans les montagnes de l'Usiga, à 2,500 mètres d'altitude et passe près de Kitega, où elle reçoit la Luvironzo, la source la plus méridionale du Nil.

Celle-ci naît assez prosaïquement dans un marécage situé à 2,000 mètres d'altitude, au Nord-Est de Rumonge.

La source que constitue la Ruvuvu a plus d'allure. A en croire Mgr Gorju, évêque de l'Urundi, cette source est restée mystérieuse jusqu'en 1923. Elle est située dans la région des hautes montagnes et a échappé longtemps aux investigations, parce qu'elle voisine avec les sépultures des anciens rois de l'Urundi et que les indigènes préféraient ne pas y conduire les Européens. Le voisinage d'une forêt — chose rare dans cette région — et la nécessité d'y installer une scierie amenèrent un des religieux de Mgr Gorju, le père Canonica, à explorer les lieux plus à fond et lui firent découvrir cette ultime source du Nil et compléter ainsi l'œuvre des Livingstone, Stanley et bien d'autres.

Ces diverses rivières ne sont que des torrents tant qu'ils restent dans la région des hautes montagnes. En été, ces torrents sont souvent à sec, ce qui n'empêche qu'en saison des pluies, ils apportent des entraves sérieuses à la circulation. Quand ces cours d'eau parviennent dans la plaine de l'Est, ils prennent de l'ampleur, s'élargissent, atteignant parfois 20, 30 et 40 mètres et forment à certains endroits de vastes marécages.

Le réseau hydrographique se complète par des lacs, dont certains, tels que le Kivu et le Tanganika, sont utilisés pour la navigation et mettent en communication le Ruanda-Urundi avec le monde civilisé.

Ailleurs, surtout dans la partie Nord-Est du Ruanda, des failles dues aux bouleversements géologiques ont créé de petits bassins fermés où sont nés des lacs tels que ceux de Moha, de Rugwera, de Migere et quelques autres, très pittoresques, mais qui ne présentent aucun autre intérêt.

## Aspect du pays.

L'aspect du pays est celui d'une région montagneuse. Les voyageurs la comparent couramment à la Suisse ou à la Savoie.

Il y a toutefois une différence : le pays est presque complètement déboisé. Il n'existe dans les deux royaumes que quelques forêts, dont la plus étendue borde le lac Kivu et ne mesure que 15 × 50 kilomètres. L'essence dominante est le bambou dont les tiges, dépourvues de feuilles, s'élèvent jusqu'à 15 et 20 mètres de hauteur, formant un fouillis inextricable.

Ces forêts ne se trouvent habituellement qu'à une altitude dépassant 2,000 mètres. Une deuxième forêt de bambous existe au Sud de Lubengera; une troisième, au Nord de Kitega.

Les versants des grandes rivières Kagera, Nyavarongo, Akanyaru, Ruvuvu sont couverts d'arbres. Ce sont le plus souvent des acacias de trois à quatre mètres de hauteur, assez clairsemés et abritant une herbe courte et fine, ce qui donne à ces vallées l'aspect de la savane boisée.

A l'exception de la plaine de la Ruzizi et du Tanganika, où il existe des palmeraies assez importantes, le restant de l'Urundi

et du Ruanda est absolument dépourvu d'essences forestières. C'est un pays de pâturages et de cultures, parsemé de nombreuses et vastes bananeraies, qui occupent le fond des vallons ou les creux des montagnes. La plaine est piquée, de ci, de là, de quelques bouquets de ficus (1) ou d'euphorbes-candélabres — vestiges d'anciens kraals — ou de bosquets sacrés, établis à l'emplacement des anciennes résidences des Rois ou de leurs sépultures, et auxquels il est absolument interdit de toucher.

Aussi est-il difficile de se procurer du bois de chauffage dans le pays, et celui-ci est fourni aux voyageurs au même titre que les vivres, en petits paquets chichement mesurés.

### Climat.

Le climat est conditionné par l'altitude et le régime des pluies.

Sauf dans la région des volcans, où il pleut toute l'année, le Ruanda-Urundi possède des saisons nettement marquées. La saison des pluies dure d'octobre à juin, avec une petite saison sèche de trois semaines, en janvier.

Les pluies sont plus abondantes au centre, c'est-à-dire dans la région des montagnes et des plateaux, moins abondantes dans les deux plaines à l'Est et à l'Ouest.

La faible altitude, la température élevée et l'abondance des pluies donnent aux plaines du Tanganika et de la Ruzizi le caractère nettement tropical.

Le climat des montagnes et des plateaux se rapproche de celui des régions tempérées.

La plaine orientale, dont la température est plus élevée mais qui reçoit moins d'eau, participe déjà au climat sec de l'Afrique Orientale.

## Richesses naturelles.

Au point de vue végétal, ces richesses sont constituées à peu près uniquement par les produits des cultures. Celles-ci varient d'après les régions et les altitudes.

---

(1) Ficus : sorte de figuier sauvage.

Le manioc et le maïs sont surtout cultivés dans la plaine, où l'on trouve aussi le palmier.

Le Ruanda produit surtout le sorgho, les haricots et les petits pois, qui constituent la base de l'alimentation dans les régions élevées.

Plus bas, on cultive la banane, l'éleusine, les patates douces. Un grand nombre de végétaux ont été introduits par les Européens et réussissent bien. Certaines céréales, telles que le froment, l'orge et le sarrasin, sont largement cultivées dans la région tempérée, où l'on trouve également des asperges et des fraises par exemple.

Dans la plaine, on a introduit avec succès la culture du café, de la canne à sucre, du tabac, et des essais se poursuivent avec le sisal, le coton, le mûrier.

En général les plantes, légumes, arbres fruitiers des régions tempérées et méridionales réussissent mieux que les espèces tropicales importées.

## Richesses animales.

Les richesses d'origine animale sont représentées par quelques fourrures ainsi que par le miel, la cire et la soie sauvage, mais surtout par le bétail qui constitue la principale richesse du pays.

Il existe en effet dans le Ruanda-Urundi un nombreux cheptel, évalué à 1.000.000 de têtes de gros bétail et 5 à 600.000 têtes de petit bétail. Les troupeaux de gros bétail étaient plus nombreux jadis. Les épidémies qui déciment périodiquement les troupeaux, — la dernière peste bovine date de 1922, — en ont considérablement réduit le nombre.

Nous reviendrons sur tout ce qui intéresse le bétail lorsque nous parlerons des coutumes de ces peuplades pour qui, selon un proverbe de l'endroit : « Rien, à l'exception du Roi, n'est supérieur à la vache ».

Parmi les animaux sauvages citons les buffles, les éléphants et surtout les léopards, fort nombreux, et dont la peau est recherchée pour les costumes de danse; il existe en outre quelques spécimens des derniers gorilles dans les forêts de la région des volcans.

### Richesses minérales.

Les richesses minérales du Ruanda-Urundi sont encore peu connues. Plusieurs autorisations de recherches minières ont été accordées. Ces recherches ont révélé jusqu'ici l'existence d'étain, de mica et de graphite. D'autres richesses minérales seront sans doute découvertes ultérieurement.

## Les populations indigènes.

Les populations indigènes du Ruanda-Urundi sont extrêmement intéressantes parce que la nature du pays les a pendant longtemps défendues contre toute influence de l'extérieur, de sorte que nous retrouvons, dans leurs mœurs et dans leurs coutumes, et jusque dans le caractère physique de certaines d'entre elles, des traits qui évoquent irrésistiblement le souvenir d'époques reculées, telles que les temps bibliques, l'Egypte des Pharaons ou, plus près de nous, la période féodale.

### Historique.

L'occupation européenne les a à peine effleurées. Ce n'est qu'en 1892 et 1894 que les premiers blancs, le docteur Baumann et le gouverneur von Goetzen, réussirent à pénétrer à l'intérieur du Ruanda-Urundi, et les fondateurs des premiers établissements européens, le R. P. Vander Wee et Mgr Hirth, actuellement évêque du Ruanda, y résident toujours. Ces premiers établissements datent de 1900.

En 1871, Livingstone et Stanley, explorant le Nord du Tanganika, avaient bien abordé aux rivages de l'Urundi, mais sans essayer d'y pénétrer plus avant. On leur parla du Roi Mwezi, qui résidait à cette époque, comme son petit-fils Mwambutsa, encore aujourd'hui, sur les hauts plateaux de la ligne de partage à deux ou trois étapes au Nord-Est du lac.

A partir de 1879, les Pères Blancs du Cardinal Lavigerie arrivés par Karema et qui s'étaient établis sur la rive occiden-

tale du lac, tentèrent à diverses reprises de prendre pied sur la rive orientale, à Usumbura et à Rumonge. Ces tentatives se heurtèrent pendant longtemps à l'opposition des Arabes, notamment des sultans Rumaliza et Munie Mohara, et aboutirent même en 1881 au massacre, à Rumonge, de deux missionnaires français et d'un auxiliaire laïque.

L'influence des Arabes ne s'étendait d'ailleurs pas plus loin que la rive du Tanganika.

De nouvelles tentatives eurent lieu en 1884 et en 1890, mais sans plus de succès. A partir de cette époque, l'influence arabe allait s'affaiblir. Les succès des troupes de l'Association Internationale Africaine sur le Tanganika, et de l'Etat Indépendant du Congo dans la province arabe, contraignirent Rumaliza à se retirer à Ujiji, et dès 1896 une station catholique, qui dura cette fois, fut fondée dans le voisinage d'Usumbura.

Cette station reçut, quelques mois plus tard, la visite d'une des colonnes de Batetela's révoltés, poursuivis par Dhanis et Henry. Mais les rebelles respectèrent les missionnaires ainsi qu'ils l'avaient d'ailleurs fait au Congo, où un autre prêtre catholique, tombé entre leurs mains dans le voisinage du Ruwenzori, fut relâché après avoir été bien traité.

Quatre ans plus tard, en 1900, fut fondée la station d'Issavi. Entretemps, le Ruanda-Urundi avait été détaché du vicariat du Tanganika pour être rattaché à celui du lac Victoria, de sorte que cette pénétration se fit par le Nord.

L'occupation de l'Etat allemand ne fit que suivre celle des missionnaires. En 1899 une station militaire fut créée à Usumbura. Son champ d'action s'étendait aux deux royaumes. Ce n'est qu'en 1908 que le Ruanda fut constitué en résidence distincte dont le siège fut établi à Kigali.

La résidence du Ruanda n'eut point d'histoire.

Le résident n'intervint en rien dans le gouvernement du roi actuel Musinga. Il se contenta d'obtenir de celui-ci le respect des Européens et des protégés allemands, la sécurité des caravanes et la liberté pour les missionnaires d'accomplir leur œuvre. En échange de cette espèce de reconnaissance de suzeraineté, le gouvernement allemand soutint Musinga contre un chef révolté,

Biregeya. Cette intervention n'exigea d'ailleurs que le secours d'un faible détachement.

L'histoire de la résidence de l'Urundi fut un peu plus agitée. Le roi Mwezi refusa d'entrer en rapports avec la station militaire d'Usumbura.

Depuis son avènement, vers 1840, jusqu'à l'occupation européenne, l'histoire de Mwezi ne fut qu'une suite de guerres, aux fortunes diverses, contre ses frère et demi-frère, qui l'un et l'autre tentaient de se créer des royaumes indépendants. Mwezi refusant d'entrer en relations avec les Allemands, ceux-ci soutinrent d'abord ses rivaux, dont l'indépendance fut reconnue. Toutefois, en 1905, Mwezi ayant été contraint de se soumettre, le gouverneur Comte von Goetzen ordonna de le rétablir dans l'entièreté de sa puissance.

Cette décision ne fut pas admise par ses rivaux, et de nouvelles expéditions s'ensuivirent. Cette fois, les Allemands soutinrent Mwezi. Ses rivaux furent vaincus mais non soumis. Ces luttes durèrent jusqu'en 1909, qui vit le gouvernement allemand faire une nouvelle volte-face en reconnaissant l'indépendance de ceux des chefs qui étaient parvenus à maintenir effectivement leur pouvoir. Cette décision ne satisfit personne et de nouvelles luttes commencèrent, qui étaient encore en cours au moment où éclata la guerre de 1914.

Entretemps le roi Mwezi était mort. Il fut remplacé d'abord par son fils, qui ne régna que quelques mois, puis par son petit-fils.

Les Allemands mirent à profit la guerre pour contraindre le roi de l'Urundi à leur prêter son concours, sous peine de voir soutenir ses rivaux.

Un des derniers actes des Allemands en 1916 fut d'instituer le conseil de régence, le jeune roi Mwambutsa étant monté sur le trône à l'âge de trois ans. Les membres de ce conseil profitèrent des derniers mois de l'occupation allemande et des soucis que la menace de l'invasion belge causait aux occupants pour se livrer à une extermination féroce de leurs rivaux et pour s'emparer de leurs terres et de leurs troupeaux. Ces agissements rallumèrent la guerre.

C'est dans cet état que se trouvait le pays lorsqu'en juin 1916 les Belges s'emparèrent du Ruanda et de l'Urundi. Nos troupes réussirent en peu de temps à s'assurer d'abord la soumission, puis, ultérieurement, le respect et la confiance des indigènes. Nous étudierons plus loin l'histoire de ces relations et les résultats auxquels nous sommes arrivés et nous aborderons l'étude sommaire des mœurs et des coutumes de ces populations.

## Importance numérique de la population du Ruanda-Urundi.

Contrairement à celle du Congo Belge, cette population est très dense. Sur un territoire de 52.000 kilomètres carrés, nous trouvons une population indigène évaluée à 5.000.000 d'habitants, ce qui représente, en tenant compte des parties non habitées, des régions où la densité est comparable à celle de nos régions industrielles.

De statistiques partielles, confirmées par d'autres observations, il ressort que cette population s'accroît normalement. Cette richesse en population, jointe aux aptitudes agricoles de celle-ci, et aux ressources en bétail, constitue pour nous un avantage inappréciable, parce qu'elle comble une lacune dont nous souffrons vivement au Congo Belge.

Il faut toutefois se garder de se réjouir trop tôt. L'utilisation de cet excédent de population est un problème très délicat, ainsi que nous le verrons plus loin.

## Composition et répartition.

La population du Ruanda-Urundi appartient à trois races distinctes, les Batutsi, les Bahutu et les Batwa. Il faut mentionner aussi quelques infiltrations étrangères sur les rives du Tanganika, Swahili venant de la côte orientale ou amenés par les Arabes, et indigènes du Congo Belge ayant traversé le lac.

Les Batwa paraissent les descendants des premiers habitants du pays. Toutefois ils ont été complètement supplantés et presque annihilés par les Batutsi et les Bahutu, qui se considèrent

comme les véritables maîtres du pays, et s'appellent « Banyaruanda » ou « Barundi » (1) selon qu'ils habitent l'un ou l'autre royaume. Quant aux Batwa, ils sont considérés comme des étrangers.

Les Batutsi et les Bahutu ont entre eux des rapports constants. Ils ont besoin les uns des autres pour vivre.

Quant aux Batwa, ils mènent une existence séparée, et ne font pas partie de la société indigène. Les Hindous les appellent les « parias ».

Les Bahutu forment le fond de la population jusqu'à concurrence de 90 à 95 %. Cette proportion diffère d'après les régions. Là où il fait froid, là où le bétail prospère, les Batutsi sont plus nombreux que dans les provinces chaudes et pauvres en bétail. Cette proportion dépasse 50 % dans les régions particulièrement propices à l'élevage. Ailleurs la population est presque entièrement composée de Bahutu. Quant aux Batwa, ils ne sont que quelques milliers pour toute la région.

Les Bahutu possèdent un type Bantu très caractérisé. Ils sont généralement petits, trapus, et ont la tête volumineuse, la figure joviale, le nez largement épaté. Ils sont expansifs, bruyants, rieurs et simples. Ils ont une peur atroce de tout ce qui leur est étranger et ne manquent pas de s'enfuir quand ils voient pour la première fois un Européen ou un soldat. Mais ils se familiarisent vite quant on sait les apprivoiser, et ont une confiance sans bornes dans la justice du blanc dès qu'ils ont pu l'apprécier. Certains Européens leur reprochent d'être un peu menteurs et un peu voleurs, ce qui n'aurait rien d'étonnant chez des êtres asservis depuis des siècles et qui ont tout naturellement recours aux armes des faibles.

Le type du Muhutu varie d'ailleurs suivant les régions. Il y a ainsi une différence marquée entre les montagnards robustes et hardis, épris à l'excès de leur liberté, et les Bahutu du centre, souvent chétifs, plutôt soumis que dévoués, acceptant sans révolte leur situation de serfs, mais plus souples et d'intelligence plus vive.

---

(1) « Gens du Ruanda » ou « Gens de l'Urundi ».

Le Mututsi diffère du Muhutu au physique comme au moral. Au physique, il n'a rien du nègre, sauf la couleur de la peau. Il est grand, — dépassant généralement $1^{m}80$, — svelte et élancé, souvent maigre; dans la jeunesse ses traits sont d'une grande pureté : front droit et élevé, nez aquilin, lèvres minces, s'ouvrant sur des dents éblouissantes. Certains adolescents sont d'une beauté remarquable. En vieillissant, les joues se creusent, les pommettes s'accusent, la courbe du nez s'accentue et tels chefs rappellent de façon troublante le profil de certaines momies égyptiennes.

Cette ressemblance s'explique d'ailleurs. Les Batutsi paraissent descendre des Gallas, les premiers habitants de l'Abyssinie, dont les souverains revendiquent comme ancêtres Salomon et la reine de Saba.

Comme on le voit, les Batutsi ont des traditions aristocratiques. Ce sont en effet des chefs-nés. Distants, très maîtres d'eux-mêmes, ils s'abandonnent rarement à la colère, jamais à la familiarité. Sans pitié et sans scrupules, dissimulés et polis, ils usent de la lance contre les faibles, du poison contre les forts. A se connaître eux-mêmes, ils ont appris à se méfier de leurs semblables. Aussi s'entourent-ils volontiers de Muhutu, gens simples et d'une fidélité à toute épreuve, auxquels le Mututsi de bonne souche s'impose tout naturellement, au point de faire oublier, par ses qualités incontestables, les défauts qui en sont le revers : l'arbitraire, l'arrivisme féroce et l'esprit de domination absolue.

A l'opposé de ce demi-dieu qu'est le Mututsi pour lui-même et pour le Muhutu, se trouvent les Batwa, les « parias ».

Comme au Congo Belge, les Batwa, débris des premiers habitants du pays, vivent en petits groupes, dispersés dans tout le territoire, surtout dans les régions boisées. Ce ne sont pas tous des nains, mais presque tous sont de petite taille, bien proportionnés, fortement musclés, agiles et souples. Ils vivent en dehors de la société indigène, exempts de charges et de prestations. Objets d'horreur et de dégoût pour les autres habitants, ils ne trouvent à se marier qu'entre eux.

Leurs huttes ne sont le plus souvent que des abris rudimen-

taires, tanières plutôt qu'habitations. Courageux à la chasse comme à la guerre, petits hommes répugnants et superbes dans leur indépendance, ils sont protégés par le mépris même qu'ils inspirent. Nul ne les tue ni ne les frappe. Les voleurs mêmes ne prendraient pas ce qui leur appartient.

Accoutumés à l'opprobre, même des noirs, les Batwa fuient généralement l'approche du blanc. Plus familiarisés avec nous, ils restent longtemps en défiance, mais sont capables, lorsqu'ils se voient traités avec justice et mansuétude, du plus profond attachement et d'un dévouement qui participe peut-être plus de l'instinct du chien que de la reconnaissance de l'homme (1).

La co-existence de races si diverses n'est pas facile à expliquer.

Les Batwa et les Barundi sont d'accord pour croire que les premiers sont les descendants des anciens maîtres du pays. C'est peut-être de cette croyance que proviennent le respect de ce qui leur appartient, ainsi que les privilèges dont ils jouissent en matière de prestations et de corvées, et l'habitude de leur payer, sans discussion, le prix demandé pour leurs produits.

Car, à l'encontre de ceux du Congo, les Batwa du Ruanda-Urundi ne vivent pas exclusivement du produit de leurs chasses. Si ceci est vrai pour les Batwa de la forêt, il n'en n'est pas de même pour ceux d'autres régions, qui exploitent certaines industries, telles que celle du fer, la poterie ou l'art de dresser les chiens, ou se mettent volontiers au service des seigneurs Batutsi comme guerriers, chasseurs, et même comme porteurs de chaise.

Quant à la coexistence des Bahutu et des Batutsi, elle est plus difficile à expliquer. Leurs traditions sont vagues. D'après eux, ils sont venus en même temps, du Nord. Il semble donc qu'il y ait eu deux migrations : la première ayant conduit les Nilotiques chez les Bantu, la seconde ayant amené les Bantu, dirigés par les Batutsi, dans leur habitat actuel.

L'infériorité numérique des Batutsi par rapport aux Bahutu, semble indiquer dans tous les cas que les premiers n'y sont pas arrivés contre le gré de ceux-ci.

---

(1) Cfr. pour ce chapitre JAMOULLE, *loc. cit.*

La race supérieure à laquelle appartiennent les Batutsi a d'ailleurs donné des chefs à une grande partie de l'Afrique centrale, tout autour des grands lacs : Victoria, Edouard, Kivu, Tanganika et jusque dans le Nyassaland.

Quoi qu'il en soit, les Batutsi et les Bahutu sont étroitement unis. Le métissage des Batutsi et des Bahutu est fréquent, non seulement par relations clandestines, mais encore par union légitime. L'enfant né d'un père Mututsi et d'une mère Muhutu est considéré comme Mututsi.

## Vie matérielle.

### Habillement.

Dans cette région, le chapitre du vêtement n'est pas, comme pour le Congo Belge, surtout le chapitre de la parure. Les vêtements y constituent comme chez nous un moyen de protection contre le froid et les intempéries.

Le costume des indigènes se compose généralement de deux pièces : une espèce de pagne ou de jupon dont les pans retombent jusqu'à terre, et une étoffe, de la dimension d'une couverture de lit, drapée en guise de manteau, recouvrant l'épaule gauche pour venir se nouer sous l'épaule droite, en laissant le bras et le côté découverts.

Les chefs et les gens fortunés portent, comme manteau, une couverture bariolée ou un pagne à ramages. La teinte rouge a leur préférence. Souvent aussi on se sert comme manteau d'une peau de veau ou d'antilope. Les Batwa utilisent surtout les peaux de chèvre et de mouton; mais le vêtement le plus généralement employé est fait à l'aide de l'écorce du ficus, desséchée, étendue, amincie et assouplie par battage et par froissement. Cette étoffe est utilisée, soit en lui laissant sa couleur fauve naturelle, soit en la teignant en gris ou en noir, à l'aide de la terre des marais. Parfois, l'étoffe est mouchetée; d'autres fois, pour les vêtements de cérémonie, elle est transformée en une véritable dentelle.

Dans le Ruanda, ce sont surtout les peaux qui sont utilisées en guise de manteaux.

Il existe des costumes spéciaux pour la danse, et les grands chefs ne reculent devant aucune dépense pour rendre ceux-ci le plus somptueux possible. Certaines peaux, dont celle du léopard, et celle du colobus (1), sont spécialement réservées pour ces costumes.

En dehors de la toilette de gala, les indigènes s'ornent de colliers de perles, d'amulettes diverses et de bracelets en fibres de bambou ou en fil de laiton, portés aux poignets et aux chevilles.

La parure est la même chez l'homme que chez la femme, mais chez celle-ci le nombre de bracelets en fibre ou en fil de cuivre peut atteindre des dimensions invraisemblables, au point de rendre la marche difficile.

## Coiffure.

Les Batutsi comme les autres noirs consacrent beaucoup de soins à l'entretien de leur chevelure. En costume de gala, ils portent des bandeaux, ornés parfois, pour les femmes les plus nobles, de cornes en bois recouvertes de perles.

Les coiffures du roi Musinga et de la reine-mère sont de véritables tiares ornées de la fourrure blanche des colobus, de perles et de franges destinées à masquer le visage.

## Divers.

Dans l'Urundi, un des ornements les plus appréciés est un croissant blanc, taillé dans un coquillage importé de la côte de l'Océan Indien. Certains de ces coquillages se paient jusqu'à quatre ou cinq vaches laitières, c'est-à-dire une véritable fortune pour le pays.

---

(1) Colobus : singe à fourrure, à longs poils noirs avec une ample touffe de poils blancs sur le dos. C'est cette touffe blanche qui est utilisée surtout pour les coiffures de danse.

## Habitations.

Les huttes indigènes sont du modèle uniforme des taupinières, c'est-à-dire constituées par une demi-sphère s'appuyant directement sur le sol.

Elles se composent d'une armature en perches, recouvertes d'herbes fines et bien serrées.

Leurs caractéristiques sont leur parfaite rotondité et l'absence complète d'autre ouverture qu'une porte basse.

L'ameublement ne comporte qu'un lit — cadre de clayonnage tendu sur quatre courts piquets — et des nattes. Il n'y a ni tables, ni chaises. Chez les Batutsi, les huttes s'entourent d'une planche servant d'étagère et qui supporte les vases à lait, en bois verni, et des paniers en fine vannerie, contenant les objets les plus précieux. Les ustensiles de cuisine sont des vases en terre cuite, des paniers, des calebasses et gisent à même le sol. Les couteaux, l'arc, les flèches et toutes les richesses qui peuvent s'y ficher sont piqués dans les parois de la case.

La dimension des huttes varie de 3 à 4 mètres de diamètre pour les huttes ordinaires, à 8 et 10 mètres pour celles des Batutsi importants. Les huttes sont souvent construites à l'intérieur de clôtures de diverses espèces, formant enclos pour le bétail, ou séparant les divers quartiers, c'est-à-dire ceux des maîtres, des femmes, des serviteurs, les greniers à provisions, etc. Les clôtures consistent soit en palissades, soit en haies vives d'euphorbes. Elles sont consolidées par des piquets de ficus qui prennent généralement racine et leur donnent un aspect caractéristique.

Chez les éleveurs, la cour principale est habituellement précédée d'une aire en terre battue, sur laquelle on trait le bétail le matin et le soir, à la sortie et à la rentrée des troupeaux.

## Alimentation.

Le régime alimentaire varie suivant les régions et les altitudes qui conditionnent les produits du sol. En dehors de ceux-ci, les Batutsi et les Bahutu ne mangent que de la viande de bœuf, à l'encontre des Batwa, qui font profit de tout gibier, depuis le singe et le rat jusqu'à l'hippopotame.

Les Batutsi font également une grande consommation de lait, qu'ils ne boivent que caillé, et de bière de bananes, de sorgho ou d'éleusine, qui leur sert à la fois d'aliment et de boisson. Ils sont également très friands de miel et c'est ainsi que le roi Musinga a beaucoup protesté quand on lui a enlevé le Kisaka — redevenu belge d'ailleurs, — parce que c'est de là que vient son meilleur miel. Ailleurs, il s'est opposé à la plantation d'eucalyptus, parce que ceux-ci rendent le miel amer.

Le miel sert à fabriquer une espèce de boisson fermentée analogue à l'hydromel. Le lait est transformé en beurre, utilisé surtout pour la toilette. Lorsqu'on s'en sert pour l'alimentation, ce n'est qu'à l'état rance; le beurre frais n'a aucun goût pour eux.

## Occupations et industries.

D'une façon générale, les Batutsi sont pasteurs, les Bahutu agriculteurs. Les Batwa se livrent à la chasse et exercent certaines industries, telles que celle du fer, la poterie, etc., ou s'engagent au service des Batutsi en qualité de guerriers, de chasseurs, de porteurs de chaise, etc.

### Elevage.

Les habitants du Ruanda-Urundi, à quelque race qu'ils appartiennent, ont pour le bétail un respect quasi religieux, et les rois du Ruanda et de l'Urundi possèdent des espèces de « troupeaux sacrés » composés de bêtes de prix, choisies pour leur robe, la longueur de leurs cornes, etc. Celles-ci sont présentées aux indigènes au cours des fêtes et des solennités, et la « danse du bétail » est une des plus appréciées. Pratiquement d'ailleurs, la vache règle tout, depuis l'organisation sociale jusqu'à l'architecture, et en commençant par la nomenclature des heures de la journée.

Tant que le bétail est encore enfermé, c'est le premier chant du coq, puis le second, puis celui des oiseaux qui déterminent les premières heures du jour. Puis les vaches s'y mettent, et

c'est ainsi que nous avons l'heure de leur première traite (7 heures), celle de leur sortie (8 heures), celle de la rentrée des veaux (midi), celle de l'abreuvoir (14 heures), la deuxième sortie des veaux, lorsque la chaleur est tombée (16 heures) et enfin l'heure solennelle de la rentrée et de la deuxième traite des vaches.

La vache règle l'architecture ; les habitations ne sont souvent qu'un ensemble de huttes dans une cour d'étable.

La vache règle le mariage puisque, même chez les serfs, la dot se paie en bétail.

La vache est à la base du code de civilité puérile et honnête, puisqu'on se salue en s'informant, non de sa santé, mais de celle des troupeaux, surtout des femelles, et que l'appellation « fils de vache » est un éloge.

Enfin la vache est à la base de la question sociale : partage des terres entre les cultures des Bahutu et les pâturages des Batutsi, et toutes les guerres et toutes les querelles ne sont et n'ont été souvent qu'une question de troupeaux (1).

Ceux-ci constituent d'ailleurs la principale richesse, et la seule permanente du pays, même si les habitants n'en tirent que peu de profits : lait, beurre, viande et peaux sont utilisés ou échangés contre les produits des cultures des Bahutu.

Le bétail est entouré des soins les plus méticuleux, et les habitants du Ruanda-Urundi qui ne se lavent que quand ils sont obligés de traverser une rivière, entretiennent leurs bêtes dans un parfait état de propreté.

Ce sont les hommes qui les soignent et les traient. Chacune d'elles a son nom, qui lui est choisi d'après son origine, ses qualités, la couleur de sa robe ou quelqu'autre signe distinctif. Le bétail vit en tout temps en plein air et n'est rentré que pour la nuit dans des kraals ou palissades à ciel ouvert.

Les indigènes sont toutefois loin de tirer de leurs troupeaux tout le parti possible. Ceux-ci sont encombrés de non-valeurs : taureaux en nombre excessif, vaches stériles ou trop vieilles, etc.

Si, en principe, ce sont surtout les Batutsi qui sont pasteurs,

(1) Cfr. Mgr Gorju, *loc. cit.*

et s'ils sont seuls à posséder de grands troupeaux, les Bahutu n'apprécient pas moins le bétail et l'ambition de chacun d'eux est de posséder ne fût-ce qu'une vache.

## Agriculture.

Si l'élevage est la grande fortune du pays, l'agriculture en constitue la richesse la plus immédiate et y a pris une importante extension.

La moindre parcelle du sol, non réservée aux pâturages, est mise à profit. Le sol est soigneusement préparé et souvent fertilisé à l'aide du fumier provenant des kraals, de cendres d'herbes, de pelures de bananes, etc.

Le travail se fait à la houe; toute la famille y participe: hommes, femmes et enfants.

Dans certaines régions, les indigènes pratiquent un système d'irrigation. Au moyen de rigoles creusées à flanc de montagne, ils interceptent l'eau qui descend des pentes. Parfois même, ils captent des sources et conduisent l'eau à des distances considérables.

Le signal de commencer les semailles après les travaux agricoles est donné par le roi; car c'est lui qui, d'après la légende, est le dispensateur des biens de la terre.

Dans l'Urundi, on croit que le roi naît en tenant dans sa main fermée les semences des diverses plantes cultivées : haricots, petits pois et sorgho.

L'étendue des cultures de chaque famille est cependant restreinte, chacune d'elles ne cultivant que pour ses propres besoins. Ceux-ci comprennent, en dehors des vivres nécessaires, les produits d'échange qui doivent servir à se procurer le lait et le beurre, les peaux et la viande fournis par les Batutsi.

Une autre raison du peu d'étendue des cultures, c'est que le sol appartient à la race dominante et n'est concédé qu'à titre précaire, et pour autant que les pâturages soient suffisants.

Jadis, lorsque ceux-ci faisaient défaut, les Batutsi n'hésitaient pas à envoyer leur bétail dans les cultures des Bahutu.

Une dernière raison, c'est que le Bahutu doit une partie de son travail à son chef.

Avant notre occupation, chaque famille était redevable au roi ou à ses représentants, de deux journées de travail, sur cinq. Actuellement ce chiffre a été abaissé à deux jours sur sept.

Mais l'insécurité qui pesait sur la propriété et les prestations excessives fournies par les serfs étaient — et sont parfois encore actuellement — des obstacles au développement des cultures. Aussi notre politique consiste-t-elle à modifier lentement cette situation.

## Mœurs et coutumes.

Avant d'en arriver aux particularités de la vie indigène, nous nous arrêterons quelques instants aux règles très originales instituées par la coutume, pour régler la succession des rois et leur accession au trône.

Nous étudierons en même temps la politique qui leur a permis de conserver le pouvoir.

Le Mwami du Ruanda a officiellement quatre épouses légitimes. C'est le fils de l'une d'elles, à l'exclusion des fils des concubines, qui, choisi par son père, lui succèdera.

Ce choix est une cause d'intrigues incessantes entre les familles des quatre femmes légitimes, chacune d'elles sachant que les parents du roi seront richement dotés et constitueront l'aristocratie dirigeante pendant son règne.

Ce choix donne déjà au roi un premier moyen de s'assurer certaines influences et surtout de profiter de certaines dissensions, car le principe de « diviser pour régner » est largement appliqué par ces machiavels noirs.

Le roi actuel Musinga appartient à la dynastie des Banyeginya, qui est au pouvoir depuis des siècles, ce qui donne une assez haute idée de cette politique. La généalogie de Musinga remonte jusqu'au 38e de ses ascendants. Les dix premiers ne sont toutefois pas garantis ou plutôt paraissent l'être un peu trop « sur facture ».

La mère de Musinga appartient à la famille des Abega, qui a fourni des reines depuis vingt générations.

La politique des Abanyeginya consiste à répartir l'autorité entre les frères et les parents du roi, mais sans rendre l'un d'entre eux assez puissant pour qu'il puisse s'affranchir du pouvoir central.

Dans ce but, le roi confiera à l'un l'administration des Batutsi et du bétail, à un autre le pouvoir sur les Bahutu et sur les terres, à un troisième le commandement de ce qu'on pourrait appeler les forces militaires, c'est-à-dire la réunion de tous les hommes valides appelés à porter les armes en cas de guerre, et ce à quelque race qu'ils appartiennent.

Un autre moyen consiste à réserver à certains vassaux dépendant directement du roi quelques collines ou groupements de collines, car la plus petite subdivision territoriale du Ruanda n'est pas le village ou l'agglomération de villages, mais la colline ou même la fraction de colline.

Le roi en agira de même vis à vis des gouverneurs de province investis par ses prédécesseurs, c'est-à-dire, qu'il leur enlèvera des parties de territoires ou des parcelles de leur autorité au profit d'hommes sûrs qui lui serviront en même temps d'observateurs dévoués.

Enfin, il appellera auprès de lui, et ce, pendant de longs mois, les gouverneurs des provinces; ceux-ci ne pourront être que flattés de se rapprocher ainsi du soleil, mais pendant ce temps leur influence sur leurs sujets s'atténuera.

La mise en œuvre de ces procédés habiles, qui sont de tradition, a assuré à la royauté du Ruanda une puissante autorité et à l'ensemble de la population, une unité que l'on ne trouve nulle part ailleurs en Afrique et qui en fait une véritable nationalité.

Dans l'Urundi, la politique est la même, mais les moyens sont différents.

On y trouve au-dessous du roi, les « Baganwa », c'est-à-dire les parents du roi, les « Bafazoni », ou grands nobles, dont certaines familles ont seules le privilège de donner des épouses au roi, enfin, les « Batutsi » ou nobles, et au bas de l'échelle les « Bahutu » ou serfs.

Le souverain doit être choisi parmi les fils du roi non encore arrivés à l'âge nubile. En accédant au pouvoir, le roi change de

nom et prend celui de son trisaïeul, c'est-à-dire que les rois portent toujours, et ce dans le même ordre, un des noms suivants : Mwambutsa, Ntare, Mwezi et Mutuga.

Les descendants de ces souverains s'appellent respectivement : Abambutsa, Abatare, Abezi, Abatuga. Ils cessent d'être « Baganwa » ou princes du sang après quatre générations, c'est-à-dire, pratiquement, lorsque le nom de leur ancêtre revient sur le trône avec un nouveau souverain. Il ne peut donc y avoir deux familles princières différentes du même nom ; lors de l'avènement d'une nouvelle famille Abambutsa, par exemple, la famille précédente des Abambutsa rentre dans la catégorie des « Bafazoni » ou grands nobles.

Cette coutume, en ne rendant que temporaire la qualité de prince du sang, permet au nouveau roi de dépouiller de leurs pouvoirs politiques, et ce au profit de ses propres parents les descendants de son homonyme. Cette spoliation n'est pourtant pas directe. Les nouveaux Abambutsa ne succèdent pas aux anciens. Le système est un peu plus compliqué et surtout plus habile.

Le Mwami de l'Urundi attribue à ses fils au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, des gouvernements importants situés de préférence à la frontière. Pour dédommager les gouverneurs remplacés de la sorte, le roi leur attribue près de lui les terres et les pouvoirs des anciens « Baganwa » déchus et dont la puissance se sera affaiblie par les démembrements et les partages qui se seront succédés pendant quatre générations.

Cette façon de faire aura encore l'avantage de placer à sa portée, c'est-à-dire, sous sa surveillance, des princes auxquels un long éloignement aurait pu inspirer des velléités d'indépendance.

Enfin, le fait que le roi est toujours choisi fort jeune, entraine la nécessité de confier pendant tout un temps le pouvoir à un ou plusieurs régents, qui auront le loisir de préparer de longue date les changements et les dépossessions nécessaires, et qui auront soin de ne pas s'oublier, bien entendu.

Dans la pratique, cette politique est d'application moins aisée que celle pratiquée au Ruanda. Aussi a-t-elle subi des à coups

et à certains moments l'unité de l'Urundi a failli être compromise (1).

Dans tous les cas, ces procédés attestent chez les souverains du Ruanda-Urundi un sens politique, c'est-à-dire une prévoyance de l'avenir et une appréciation des possibilités, auxquelles les autres noirs sont absolument étrangers et qui expliquent qu'une minorité de Batutsi ait pu asseoir solidement sa domination sur l'immense majorité des Bahutu.

Nous venons de voir quels sont les procédés employés pour éviter que la multiplication sans limites des privilégiés n'affaiblisse l'aristocratie.

Les gouvernants du Ruanda-Urundi employent aussi le moyen inverse, qui consiste à infuser des forces nouvelles à l'aristocratie en y incorporant des éléments étrangers.

C'est ainsi que les fonctions publiques ne sont pas réservées aux seuls Batutsi. A la suite de services signalés, certains Bahutu peuvent accéder aux fonctions de gouverneur de province. De nombreux Bahutu exercent celles de sous-chef, et certaines charges héréditaires de la cour appartiennent, de droit, à des familles Bahutu.

Enfin, même dans le domaine physique, des précautions sont prises pour éviter l'affaiblissement dû à des unions consanguines, et c'est ainsi que dans l'Urundi, les « Baganwa », c'est-à-dire les princes ou les princesses du sang, ne peuvent s'épouser entre eux : ils doivent s'allier à des « Bafazoni ».

Comme la question de la dot ne revêt pas chez ces peuplades la même importance que chez les autres noirs du centre de l'Afrique, et que les femmes ne sont jamais contraintes d'accepter un mari contre leur gré, ces divers procédés assurent une sélection qui a, sans doute, contribué à maintenir à cette race les caractères physiques élevés qui la distinguent.

En résumé, l'organisation sociale et politique est essentiellement aristocratique. Tous les pouvoirs émanent du roi, qui est en même temps propriétaire du sol, et même, en théorie, du bétail.

---

(1) Cf. Jamoulle, *loc. cit.*

Le roi conserve une partie de ces richesses, — sol et bétail — pour ses besoins personnels et ceux de sa cour. Il partage le restant entre les gouverneurs des provinces, à charge, pour ceux-ci, de lui payer des tributs en vin, bière, bétail, etc., et de répartir et de faire exécuter les corvées imposées aux sujets.

Les gouverneurs des provinces en agissent de même vis-à-vis de leurs subordonnés, c'est-à-dire, qu'après s'être réservé des terres pour leur usage, ils distribuent le restant à des sous-chefs. Ils ont bien soin d'ailleurs de répartir, entre ceux-ci, la totalité du tribut exigé par le roi, et même un peu davantage. Le choix de ces sous-chefs n'est d'ailleurs pas entièrement libre : l'hérédité intervient en fait, si pas en droit.

Nous retrouvons donc au Ruanda-Urundi une organisation qui se rapproche beaucoup de notre organisation féodale et qui en présente d'ailleurs les faiblesses.

A la base : écrasement du serf par la superposition de toutes les charges incombant à chacun des échelons intermédiaires.

Au sommet : lutte entre la royauté et les grands vassaux, qui prétendent transformer en possession de droit ce qu'ils ne doivent, en théorie, qu'au bon plaisir du Roi, mais ce qu'en fait, ils tiennent souvent très solidement.

De pareilles luttes ont provoqué au Ruanda-Urundi comme en Europe des guerres, des intrigues et des crimes, qui ont parfois temporairement aggravé le sort du serf, qui l'ont rarement amélioré.

## Répartition des terres.

Au Ruanda-Urundi le problème politique s'est parfois compliqué d'une question sociale, celle de la répartition des terres entre les pâturages des Batutsi et les cultures des Bahutu.

La population du Ruanda-Urundi est très dense et s'accroît normalement. Le bétail aussi s'accroît, et il est heureux pour les Bahutu que les procédés d'élevage des Batutsi soient, au fond, assez médiocres, sinon il y a longtemps que les Batutsi auraient été obligés de choisir entre leur bétail et leurs serfs Bahutu, le pays ne pouvant nourrir les deux. Ce sont probablement des

phénomènes de cette espèce qui ont amené les migrations de ces peuplades.

Quoi qu'il en soit, la tyrannie des Batutsi s'est souvent aggravée pour les Bahutu de la tyrannie du bétail. Nous verrons plus loin quelles sont les mesures qui ont été prises par l'autorité européenne, pour conserver ce que cette organisation sociale a de bon, tout en remédiant à ses défectuosités.

## Vie intellectuelle et religieuse.

Dans ce domaine, les peuplades du Ruanda-Urundi ne se distinguent guère des autres habitants du centre de l'Afrique, et paraissent n'avoir que peu retenu de leurs lointaines origines égyptiennes.

Leur principale originalité réside dans leur unité de langue. Les deux royaumes du Ruanda et de l'Urundi parlent des langues apparentées, — qui semblent d'ailleurs empruntées aux habitants du pays — et qui se sont conservées très pures, sans doute à cause de la constitution physique du pays et de la forte unité politique de sa population.

Au point de vue religieux, les habitants du Ruanda-Urundi connaissent un « esprit du bien », *Imana*, créateur de toutes choses, mais qui n'intervient guère dans la vie des humains et dont, en retour, ceux-ci n'ont pas beaucoup à se soucier. Il existe en revanche un « esprit du mal », *Kiranga*, qui manifeste beaucoup plus d'activité et qu'il importe donc de bien disposer en sa faveur.

Pour les noirs, la religion consiste d'ailleurs surtout à se protéger contre les mille maux dus aux jeteurs de sorts et aux auteurs de maléfices, et le noir range parmi ces maux tous ceux dont l'origine lui reste inexplicable, notamment les décès — sauf quand la cause en est évidente, — et toutes les maladies. Les métiers de devin et de guérisseur se confondent donc généralement.

Aussi les rois du Ruanda-Urundi sont-ils, comme les chefs du Congo, entourés de « mfumu » ou de féticheurs.

Qu'un nouveau-né périsse dans des convulsions, qu'une femme soit emportée en couches, qu'un adolescent dépérisse, sans causes connues, qu'un homme meure subitement, et il ne fait de doute pour personne qu'un sort maléfique a été jeté au malade ou au défunt. Il s'agira alors de démasquer l'envoûteur, tant pour venger la victime que pour se protéger soi et les siens contre la possibilité de semblables sorts. La famille s'adresse donc au « mfumu », qui découvrira le coupable à l'aide de procédés cabalistiques dont il a le secret.

Peut-être le devin se prononcera-t-il de suite, peut être un temps plus ou moins long lui sera-t-il nécessaire, mais à coup sûr, il dénoncera quelqu'un. Cette dénonciation donne ouverture au droit de vengeance.

Elle équivaut à un verdict de mort contre celui qui est désigné. La famille de la victime a le droit et le devoir d'exécuter ce verdict, quitte à payer un tribut au chef, pour l'avoir privé d'un de ses sujets. Cette exécution ne donne pas plus lieu à des représailles que l'exécution d'une sentence judiciaire chez nous et ne soulève aucun remous dans l'organisation sociale.

Du moins ainsi cela se passait-il avant notre occupation. Inutile de dire que notre justice n'est ni aussi expéditive, ni aussi accommodante, mais il est certain que malgré tous nos efforts, ces coutumes sont loin d'être extirpées. Les chefs se gardent de dénoncer les coupables, soit qu'ils croient encore aux accusations formulées par leurs devins, soit qu'ils tiennent à conserver dans ceux-ci les exécuteurs fidèles et discrets de leurs hautes œuvres et de leurs desseins secrets.

Car le « mfumu » n'est pas seulement justicier. Il connaît aussi les propriétés des simples. Il est le guérisseur du chef et, à ce titre déjà, il jouit de sa confiance. Mais sa fonction de justicier le met à même de servir encore autrement celui-ci, en désignant à la vindicte de ceux qui ont recours à ses lumières, ceux que le chef désire voir disparaître. Au besoin, il provoquera lui-même cette disparition, car le « mfumu » connaît aussi bien et souvent mieux, les herbes qui tuent que celles qui guérissent. N'est-ce point là, pour gouverner, un aide trop précieux que pour aller, en le dénonçant au blanc, se priver de ses services ?

C'est vous dire que, pendant longtemps encore, nous ne pourrons compter que sur nous-mêmes pour déraciner l'autorité des « bafumu » et mettre fin à leurs exploits meurtriers (1).

## Pratique des sports.

Nous terminerons ce court aperçu sur les mœurs et coutumes des habitants du Ruanda-Urundi, d'abord, en signalant que ce sont les seuls habitants du centre de l'Afrique qui pratiquent couramment les sports.

Ce ne sont pas seulement les Batutsi qui excellent dans la danse, la course, le tir à l'arc, le lancement du javelot et surtout le saut en hauteur, mais également les Bahutu et même les Batwa. Souvent même il se livre des joutes par équipes de chacune des races. Ce ne sont pas toujours les Batwa qui se classent les derniers, même à la danse, qui est ici une succession de figures harmonieuses et de véritables mouvements d'ensemble.

## Sort de la femme.

Enfin ce qui distingue encore ces peuplades de leurs voisins, ce sont les coutumes relatives au mariage et au sort de la femme.

La condition de la femme du Ruanda-Urundi est très supérieure à celle de la plupart de ses sœurs d'Afrique. Fille, on ne la marie pas avant la maturité physique, et jamais contre son gré. Femme, elle n'est pas l'esclave de son mari, et elle a le droit de divorcer. Mère, elle est consultée dans les affaires de la famille. Veuve, elle administre le bien de ses enfants et, dans les familles aisées, elle jouit d'un douaire. Les femmes peuvent même remplir des fonctions politiques, c'est-à-dire administrer des chefferies, et souvent ce sont elles qui règnent en fait sur les provinces et sur les royaumes, par l'intermédiaire de leur fils (2).

Le mariage n'est jamais imposé aux jeunes filles ; la dot exigée est peu élevée, même pour les jeunes filles de grande famille, et les cadeaux que le beau-père fait à son gendre sont souvent

(1) Cfr. Jamoulle, *loc. cit.*.
(2) Cfr. Mgr. Gorju, *loc. cit.*

tout aussi importants ; la dot n'est donc qu'une espèce de garantie que le jeune homme possède quelques ressources, et un moyen de rendre l'union stable, par l'association des intérêts. Ainsi qu'il a été dit, les princes et les princesses de la famille royale ne peuvent se marier entre eux. Ils doivent épouser, si pas des bergers ou des bergères, du moins de simples pasteurs Batutsi.

Aussi, les fiançailles sont-elles souvent affaire de sentiment. La jeune fille nubile annonce qu'elle cherche un mari en balayant très soigneusement le sentier qui conduit au kraal de son père. Les jeunes gens qui passent, séduits par les qualités de ménagère que révèle la propreté du sentier s'informent et cherchent à voir la jeune fille. Si celle-ci leur plait, ils envoient un parent ou un ami pour ouvrir les négociations. Comme signe de sa mission, celui-ci apporte aux parents un pot de bière, festonné de feuillages [1].

C'est sur ce tableau idyllique que nous clôturerons ce rapide coup d'œil sur les populations.

## Statut politique.

Le traité de Versailles a confié à la Société des Nations le soin de disposer des anciennes colonies allemandes, et de déterminer le statut politique et le mode de gouvernement convenant à des peuplades insuffisamment développées pour s'administrer elles-mêmes.

La Société des Nations a délégué ce mandat à certaines nations, désignées, par leur situation géographique, leur expérience coloniale, les résultats obtenus en matière de colonisation, et possédant les ressources voulues, en hommes et en capitaux. C'est un grand honneur pour la Belgique, dernière venue des nations colonisatrices, que d'avoir, en si peu d'années, fait ses preuves dans ce domaine, et de s'être vu confier le mandat — d'où le nom de territoire à mandat — d'administrer au nom de la Société des Nations les territoires occupés par les Belges pendant la campagne de l'Est Africain allemand.

---

[1] Cfr. Mgr Gorju, *loc. cit.*

La durée de ce mandat n'est pas limitée. Normalement il doit s'exercer jusqu'à ce que la nation administrée soit à même d'assumer elle-même tous les pouvoirs. Dans le cas du Ruanda-Urundi, c'est une affaire de plusieurs générations.

La nature du mandat est une espèce de tutelle. La nation mandataire doit administrer le territoire à mandat dans l'intérêt exclusif de celui-ci et de ses populations.

Aux termes du mandat, la puissance mandataire est responsable de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du territoire.

La seule obligation envers la Société des Nations est de lui faire rapport annuellement sur sa gestion.

Les obligations générales imposées à toutes les puissances mandataires sont à peu près celles prévues par l'Acte de Berlin : obligation de veiller au bien-être moral et matériel des indigènes, interdiction de l'esclavage, réglementation du trafic des armes et des spiritueux, liberté du commerce et du culte, égalité de traitement envers tous les ressortissants de la Société des Nations.

La loi belge du 20 octobre 1924, approuvant le mandat confié au Roi, a déterminé que le Ruanda-Urundi serait uni administrativement au Congo Belge, y constituant toutefois un vice-gouvernement distinct.

Cette mesure a permis de rendre applicables au Ruanda-Urundi toutes les lois congolaises qui y sont utiles, et permet à ce territoire de bénéficier des organismes administratifs ou techniques existant à Boma, tels que Directions des travaux publics, de la force publique, du service judiciaire, de l'hygiène, etc.

Les finances du Ruanda-Urundi restent toutefois distinctes de celles de notre colonie, et le vice-gouverneur général peut compléter le code des lois existantes, chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

## Organisation administrative.

Ces diverses dispositions ont donné lieu à l'organisation administrative suivante :

Le Ruanda-Urundi constitue un vice-gouvernement, dont le

chef-lieu est Usumbura ; ce chef-lieu va d'ailleurs être transféré incessamment à l'intérieur du territoire, vers Kitega, c'est-à-dire dans une région plus salubre et plus centrale qu'Usumbura. Le nouveau chef-lieu s'appelera *Astrida*.

Le Ruanda-Urundi n'est pas, comme le Congo Belge, divisé en districts et en territoires.

Sa solide armature sociale indigène a permis de réduire au minimum l'intervention directe de l'administration européenne.

Le Ruanda-Urundi est divisé en deux résidences, celle du Ruanda et celle de l'Urundi. Le siège de la résidence du Ruanda est Kigali ; celle de la résidence de l'Urundi est Kitega. Les résidents européens, représentants du gouvernement belge auprès des sultans indigènes, résident donc à proximité de ceux-ci (Nyanza et Muramvia), mais assez loin pourtant pour éviter une ingérence par trop grande dans leur administration.

Chaque résident est assisté d'administrateurs et d'agents territoriaux qui remplissent, auprès des chefs les plus importants, des fonctions analogues à celles des résidents, c'est-à-dire qu'ils assument le rôle de guides et de conseillers.

Le pouvoir occupant assure en outre l'administration des non-indigènes ainsi que celle des étrangers au Ruanda-Urundi. Les services de la justice, des postes et de la force publique sont également assurés par les Européens.

Il existe enfin des services importants créés uniquement dans l'intérêt des populations. Ce sont, entre autres, le service de l'enseignement, un service médical et d'hygiène, ainsi qu'un service vétérinaire et agricole, au sujet desquels on trouvera quelques renseignements plus loin, dans le dernier chapitre de cette étude.

## Situation économique.

La situation économique d'un pays peut se mesurer notamment, par son budget et par le chiffre de ses exportations et importations.

### Budget.

Le budget du Ruanda-Urundi s'est élevé tant aux recettes qu'aux dépenses à 18.000.000 environ pour 1927.

Ce budget n'était que de 4.500.000 francs en 1924, de 7.000.000 en 1925, de 11.000.000 en 1926.

Même en tenant compte de la dévalorisation du franc, le progrès a été rapide. Toutefois, eu égard au chiffre élevé de la population, 5.000.000 d'habitants, ce budget est encore peu important. Cela provient de ce que, quoique le pays renferme des richesses latentes considérables, — population, bétail, ressources agricoles, — ces richesses n'ont encore été que peu exploitées jusqu'ici, surtout faute de voies de communications et d'organisation, de sorte que le pouvoir contributif des habitants du Ruanda-Urundi est encore peu élevé.

Aussi le budget comporte-t-il, en dehors des dépenses ordinaires, un budget extraordinaire, alimenté par un emprunt consenti par la Belgique (20.000.000) et destiné à entamer l'outillage et l'équipement du pays.

## Exportations et importations.

### Importations.

Les importations se sont élevées en 1926 à 2267 tonnes valant 7 1/2 millions.

Les chiffres correspondants pour 1925 sont respectivement de 3600 tonnes et de 15 millions.

Cette régression est due à la diminution en 1925 des exportations de vivres, ce qui a privé le commerce d'un des éléments les plus importants de sa prospérité.

Les importations comportent à peu près une moitié de vivres et d'articles pour Européens, ainsi que des matériaux et de l'outillage destinés à l'équipement du territoire. L'autre moitié est composée d'articles destinés aux indigènes, et comprend surtout des tissus de coton (3 millions).

## Exportations.

Les exportations se sont élevées en 1926 à 13.400.000 francs.

## Peaux.

Le poste le plus important est celui relatif aux exportations de peaux.

Il a été exporté pour environ 9.215.000 francs de peaux de gros bétail et pour 1.000.000 de francs de peaux de chèvres et de moutons.

Ce commerce est certainement appelé à un grand avenir. Il faudra toutefois au préalable apprendre aux indigènes à faire l'élevage d'une façon rationnelle, c'est-à-dire en réduisant le nombre de non-valeurs qui encombrent les troupeaux. Il faudra ensuite trouver l'utilisation du bétail abattu. Une société belge fait actuellement des essais de fabrication de conserves de viandes (et de légumes) ainsi que de conservation par le froid. Il faudra enfin apprendre aux indigènes à préparer convenablement les peaux.

Le black wattle, un acacia du pays, qui fournit une écorce tannante, pourra sans doute être employé dans ce but.

## Bétail vivant.

Il y a eu également en 1926 quelques exportations de bétail vivant. Il serait extrêmement intéressant de transporter du bétail vers le Katanga et surtout vers la Province Orientale, où le manque de viande fraîche se fait vivement sentir.

L'organisation de ces transports a été rendue impossible pendant plusieurs années par suite de l'existence de la peste bovine. Ces transports ont été commencés récemment et ne tarderont sans doute pas à prendre de l'extension.

## Vivres pour indigènes.

Parmi les exportations, le poste le plus important est, après le bétail et les peaux, celui des vivres pour indigènes : 2 millions

de francs. Ces vivres sont destinés au Tanganika Territory et au Katanga. Cette exportation a été fort réduite en 1926 par suite d'une famine qui a sévi dans le Nord du territoire. En 1925 et en 1924, ces exportations ont été plus importantes.

**Divers.**

Parmi les autres articles exportés présentant quelque intérêt pour nous, citons l'huile de palme et les amandes palmistes (1.132.000 fr.), le beurre indigène (570.000 fr.), la cire d'abeilles (494.000 fr.), le café (283.000 fr.), le poisson sec (217.000 fr.) et le tabac (126.000 fr.).

A part l'huile de palme, qui s'exportait avant notre arrivée, les autres articles étaient ou inconnus, tel que le café, ou n'étaient l'objet d'aucun commerce. Tous ces articles peuvent devenir intéressants pour la Belgique qui importe d'énormes quantités de café et de tabac et des quantités appréciables de cire. Quant au beurre, on trouvera son emploi au Congo Belge et dans les colonies voisines. Il est bien certain que ces diverses exportations ne tarderont pas à augmenter, pour peu que le commerce soit facilité par la création de voies de communications.

**Main-d'œuvre.**

Enfin, il est un autre genre d'exportation qui, lui aussi, n'en est encore qu'à ses débuts : c'est l'exportation de main-d'œuvre.

Le Ruanda-Urundi est très peuplé et deviendra bientôt insuffisant pour nourrir la population et le bétail, surtout si ceux-ci s'accroissent normalement. D'autre part, quoique le pays convienne presque partout à l'agriculture, et quoique les Bahutu soient de bons agriculteurs, le rendement des cultures est loin d'être ce qu'il pourrait, autant pas suite de l'insécurité qui pèse sur la propriété que par suite des procédés de culture restés rudimentaires.

Notre politique est donc toute tracée : il faut d'abord augmenter le rendement des cultures aussi bien en modifiant peu

à peu les abus existant en matière de tenure des terres qu'en perfectionnant les méthodes, en introduisant certaines cultures nouvelles, etc. C'est le rôle à la fois de nos organismes politiques et de nos services agricoles.

Nous avons vu précédemment qu'une famine a sévi en 1926. Des disettes de l'espèce étaient jadis fréquentes. Malgré la richesse du pays, elles sévissaient tantôt dans une région, tantôt dans une autre, et cela parce que les indigènes ne cultivent que des vivres qui ne se conservent pas. Il y a toujours entre deux récoltes successives une période de disette, période qui se transforme en crise lorsque la soudure est difficile ou la nouvelle récolte déficitaire.

Pour parer à ces imprévus, l'administration a introduit dans beaucoup de régions la culture du manioc, qui peut rester en terre pendant un à deux ans et constitue ainsi une réserve en cas d'imprévus. Ailleurs c'est la patate douce et, dans les régions plus froides, la pomme de terre d'Europe, qui a été introduite dans ce but.

Pour favoriser l'élevage sans nuire à l'agriculture, il faudra, indépendamment des moyens destinés à améliorer le bétail, améliorer les pâturages.

Ces divers moyens permettront sans doute de nourrir une population de plus en plus nombreuse.

Toutefois, cet excès de population peut aussi être utilisé pour remédier aux lacunes dont souffre le Congo, et surtout le Katanga, d'autant plus que l'emploi sur place de cette population semble malaisé. Le manque de terres vacantes rend difficile la colonisation européenne, sauf dans la plaine du Tanganika et de la Ruzizi.

Cette exportation de main-d'œuvre n'en est encore qu'à la période des essais. La différence de climat entre le Ruanda-Urundi et le Congo la rend délicate, et c'est ainsi que les habitants de l'intérieur ne résistent pas même au séjour dans la plaine. Aussi ces essais ont-ils été faits avec beaucoup de prudence.

En 1925, 200 travailleurs accompagnés de quelques femmes et d'enfants ont été recrutés par l'Union Minière et employés dans une partie du Katanga dont le climat est analogue à celui

du Ruanda-Urundi. Des précautions minutieuses ont été prises pour assurer l'acclimatation de ces travailleurs. Aussi, le résultat a-t-il été brillant : moins de décès et de maladies chez les travailleurs exportés que dans leur pays même, et satisfaction complète des engagés.

Un deuxième essai a été fait sur une plus grande échelle en 1926.

Un total de 1.500 travailleurs a été recruté ; un nombre bien plus considérable de candidats a été refusé ; il s'est présenté jusqu'à 1850 demandes pour 250 emplois disponibles. Mais l'Union Minière a subordonné ces engagements à la capacité des engins de transport spéciaux, construits à cet effet, et à celle des camps d'acclimatation et de séjour, aménagés en vue de ces recrutements.

Il est donc à prévoir que ceux-ci pourront prendre ultérieurement un grand développement et que le Ruanda-Urundi rendra d'immenses services au Congo, surtout au Katanga, en lui fournissant trois choses qui lui sont fort nécessaires : de la main-d'œuvre, du bétail et des vivres pour noirs et pour Européens.

C'est d'ailleurs dans ce sens que l'on aiguille le développement économique du territoire à mandat, sans négliger les ressources telles que les peaux, le café, la cire, le tabac, le chanvre, la soie sauvage, le kapok, etc., qui intéressent plus directement la Belgique.

## Communications.

La mise en valeur de ces régions exige surtout le développement des voies de communications existantes et la création de voies nouvelles.

Le développement des voies existantes consiste dans la construction et l'aménagement de routes et de ponts, et dans l'achat de moyens de transports mécaniques. Ces dépenses sont couvertes par l'emprunt fait à la Belgique.

Le réseau des voies intérieures devra être complété plus tard par la construction d'un chemin de fer allant du lac Kivu au Tanganika. Ce chemin de fer desservira en même temps le bassin

belge du lac Kivu et la partie de ce bassin qui appartient au Ruanda-Urundi.

La forte différence de niveau qui existe entre les lacs Kivu et Tanganika (de 1480 à 773 mètres) permet d'espérer que ce chemin de fer pourra être équipé électriquement grâce à la captation des chutes de la Ruzizi. La construction de ce chemin de fer est une condition essentielle de la mise en valeur du pays.

## Politique indigène.

Les résultats obtenus jusqu'ici par notre administration ne peuvent évidemment que s'indiquer, vu le peu de durée de notre mandat.

L'administration belge a trouvé dans les territoires du Ruanda-Urundi une hiérarchie indigène solidement établie. Elle y a adapté sa politique, n'hésitant pas à suivre des méthodes très différentes de celles qui ont pourtant fait leurs preuves au Congo Belge. Ses fonctionnaires se sont livrés à une étude minutieuse de l'organisation sociale et politique du Ruanda-Urundi, étude dont les rapports officiels nous apportent de nombreux témoignages.

La politique adoptée vise, en premier lieu, à assurer aux populations indigènes plus de sécurité et plus de justice.

L'administration belge a obtenu dans ce domaine des résultats intéressants, notamment en restaurant d'une façon complète l'unité du royaume de l'Urundi, si divisé au moment de notre arrivée.

Les grands chefs rivaux se sont réconciliés solennellement et participent actuellement à l'exercice du pouvoir, notamment dans le conseil de régence.

En même temps, notre administration s'est efforcée d'adoucir ce que l'autorité des rois avait d'absolu et d'arbitraire. Les chefs ont été les premiers à bénéficier de cette intervention, puisque nous avons exigé que leur désignation et leur révocation soient soustraites au régime de l'arbitraire et soumises à l'agrément de l'autorité européenne.

En revanche, les chefs ont été invités à s'inspirer, dans leurs relations avec leurs sujets, de nos idées de justice et d'intérêt général, plutôt que de leur humeur et de leurs caprices, ou de leur intérêt personnel.

Tous les chefs n'ont évidemment pas accueilli avec une entière soumission cette nouvelle conception de leurs devoirs. Il y en a d'irréductiblement hostiles, pour qui la présence de l'Européen n'a d'autre signification qu'une diminution de leurs prérogatives. Il y en a d'autres qui font preuve de bonne volonté, mais qui manquent de persévérance. Bien rares sont ceux qui donnent entière satisfaction.

En revanche, les nouvelles générations se montrent plus accessibles à nos idées et c'est surtout en instruisant la jeunesse, — les fils des chefs actuels notamment, — que nous arriverons au but poursuivi.

En attendant, nous imposons ce que nous ne pouvons obtenir par la persuasion, et c'est ainsi que des adoucissements considérables ont été apportés au sort des Bahutu : diminution des prestations et des corvées imposées par la coutume, et surtout suppression des nombreux intermédiaires qui ajoutaient leurs exigences à celles des chefs.

Avec leur sens politique profond, les chefs se sont inclinés devant ce qu'ils ne pouvaient éviter et, nulle part, nous n'avons eu ni révoltes ni insoumissions à réprimer.

Les coutumes barbares mentionnées dans la partie relative aux féticheurs sont partout en régression, grâce surtout à une intervention énergique des tribunaux européens. Il est bien certain que jamais les tribunaux indigènes n'auraient osé sanctionner des faits pareils.

Toutefois, le pouvoir des « bafumu » reste grand et le roi Musinga lui-même semble dominé par quelques-uns de ces retardataires. qui sont les pires ennemis de notre civilisation.

Une fois de plus, c'est la nouvelle génération seule qui consolidera notre œuvre en lui donnant son adhésion de plein gré.

Aussi l'administration ne néglige-t-elle rien pour propager l'instruction.

Celle-ci est largement donnée par les missionnaires catholiques et protestants, mais en dehors de cet enseignement libre, subsidié

et contrôlé par l'Etat, il existe plusieurs écoles officielles. Celles-ci comprennent, entre autres, des écoles pour fils de chefs à Nyanza et à Muramvia, des écoles élémentaires et des écoles professionnelles destinées à former des artisans, des infirmiers, des moniteurs agricoles, etc. Le nombre total des élèves de ces divers établissements est de 1200 à 1500. Il existe également des laiteries modèles.

Les écoles confessionnelles comprennent un total de 40.000 élèves pour les écoles catholiques et de 2.000 pour les écoles protestantes.

Comme on le voit, l'effort réalisé est appréciable. Les dépenses relatives à l'enseignement s'élèvent d'ailleurs à 1.300.000 francs sur un budget de 18.100.000 francs.

Les autres dépenses faites uniquement dans l'intérêt des indigènes visent à améliorer leur situation sanitaire, à conserver et à accroitre leurs ressources.

Dans ce but, il a été créé un service médical, plusieurs hôpitaux et de nombreux dispensaires. Plus d'un million de consultations ont été données en 1927 dans ces divers établissements.

Le gouvernement a créé, en outre, un service vétérinaire et un laboratoire de recherches bactériologiques, un service agricole et des stations d'essai.

Le total de ces diverses dépenses se monte à environ 2.500.000 francs. En tenant compte de quelques autres dépenses (bienfaisance, subsides, etc.), on peut dire *grosso modo* que plus du quart du budget des territoires occupés est représenté par des dépenses faites dans l'intérêt exclusif des indigènes (1).

Les résultats obtenus jusqu'ici par notre politique dans ces territoires ont d'ailleurs fait l'objet des appréciations les plus flatteuses de la part du Comité des mandats de la Société des Nations, qui a été appelé à examiner les rapports annuels de notre administration.

(1) En 1927, 4.681.000 francs sur un budget de 18.100.000 francs (Halewyck).

## Librairie Albert DEWIT, 53, Rue Royale, Bruxelles.

*Extrait du catalogue général :*

BACHA (Eugène) et DUPIERREUX (Richard). — **Périodiques Belges.** Répertoire par titres et par sujets. In-8° de 472 pages . . . . . **60 fr.**

CARTON DE WIART (Comte). — **La Belgique.** In-4° illustré de chromotypogravures de 186 pages . . . . . **250 fr.**

— **Mes Vacances au Congo.** In-12 de 147 pages avec planches et cartes hors-texte . . . . . **5 fr.**

CHALUX. — **Un an au Congo Belge.** In-8° illustré de 725 pages avec cartes hors-texte . . . . . **30 fr.**

CORTI (Comte E.) et BUFFIN (Baron C.). — **Léopold Ier.** Oracle politique de l'Europe. In-8° de 387 pages avec gravure hors-texte . . . . **25 fr.**

CROKAERT (Paul). — **Brialmont.** In-12 de 322 pages avec illustrations hors-texte. . . . . **18 fr.**

DAYE (Pierre). — **L'empire colonial Belge.** In-12 de 669 pages avec cartes et illustrations hors-texte . . . . . **12 fr.**

DE LICHTERVELDE (Comte Louis). — **Léopold II.** In-16 de 429 pages avec portrait, carte, et autographes hors-texte . . . . . **20 fr.**

GABRIEL (Frère). — **Dictionnaire Français-Kiluba.** In-16 de 475 pages. **25 fr.**

— **Dictionnaire Tshiluba-Français.** In-S° de 154 pages . . **12 fr. 50**

GOLDSCHMIDT (Robert) et BRAILLARD (Raymond). — **La télégraphie sans fil au Congo Belge.** In-8° illustré de 120 pages . . . . . **8 fr.**

HABRAN (Louis). — **Coup d'œil sur le problème politique et militaire du Congo Belge.** In-16 de 180 pages avec cartes hors-texte . . **10 fr.**

LÉGER (L.-Th.). — **Du Tanganyika à l'Atlantique.** Impressions de voyage sur l'Œuvre coloniale Belge. In-12 de 157 pages avec planches hors-texte. **8 fr. 50**

MONHEIM (Chr.). — **Le Congo et les Livres.** Anthologie coloniale. In-16 de 368 pages. . . . . **25 fr.**

NEMRY (Léon). — **Les Pays-Bas après la guerre.** Essai sur la répercussion de la guerre et de l'après-guerre sur la situation économique des Pays-Bas et de leurs Colonies. In-8° de 372 pages . . . . . **35 fr.**

TORDAY (E.). — **Causeries congolaises.** In-16 de 235 pages avec planches hors-texte. . . . . **15 fr.**

VAN ISEGHEM (André). — **Au Congo Belge en 1896.** In-8° de 138 pages avec portrait hors-texte . . . . . **10 fr.**

VAN OVERBERGH (Carl). — Aux États-Unis. **L'Exportation.** Ses organes, ses méthodes, sa politique. In-8° de 462 pages . . . . . **35 fr.**

VAN OVERBERGH (Cyr.). — **Les Nègres d'Afrique.** Géographie humaine. In-8° de 276 pages . . . . . **20 fr.**

VAN ZEELAND-REULEAUX (Marcel). — **Les États-Unis d'Amérique banquiers du monde.** In-8° de 360 pages . . . . . **40 fr.**